

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Laurie Sylvain

<https://www.cadre21.org/membres/0739d0cee903f2af6f62c965>

Date d'obtention : 2026-08-28 13:40:18

## Preuve et attestation de développement professionnel

### Sexto 1 - Explorateur

**Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?**

Qu'il s'agit d'un partenariat entre les écoles secondaires, les DPCP et les services de police. Que cela permet d'aller chercher l'expertise de tous pour intervenir de manière convenable sur une nouvelle réalité chez les jeunes adolescents d'aujourd'hui.

**Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?**

Cette formation vient cadrer des interventions qui sont parfois nouvelles pour un intervenant. Cela ferait en sorte que je sois plus en confiance avec mes interventions étant donné qu'elles sont cadrés.

**Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?**

- Ne jamais consulter les photos ou les messages sur les cellulaires des jeunes, le formulaire d'évaluation est suffisant pour comprendre l'ampleur de la situation et les jeunes qui y sont impliqués.